

## **RAPPEL**

### **NOTE AUX PARENTS :**

Pour toute inscription à la cantine, merci de bien vouloir nous prévenir au plus tard **le jeudi après-midi** afin que nous puissions prendre en compte votre demande pour la semaine suivante.

Désormais tout enfant qui ne sera pas inscrit au préalable ne sera pas pris en charge au périscolaire.

**En cas d'absence au périscolaire ou à la cantine, sans certificat médical, il faut nous prévenir 48 heures à l'avance sinon les repas seront facturés.**

**Toutes ces mesures sont mises en place afin de connaître précisément le nombre d'enfants qui seront présent et de respecter le taux d'encadrement des animateurs.**

Merci de votre compréhension.

Bien cordialement,

VIOLIER GUILLAUME,